

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Piedmont du 4 mai 2020 à 19h00. Compte tenu des restrictions imposées par les autorités sanitaires relativement au COVID-19, l'assemblée a été filmée et tenue à huis-clos par voie de vidéoconférence, tel que permis par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. L'assemblée a eu lieu sous la présidence de Madame la Mairesse Nathalie Rochon, à laquelle étaient présents mesdames et messieurs les conseillers Diane Jeannotte, Pascale Auger, Claudette Laflamme, Daniel Houde et Claude Brunet.

Absence du conseiller monsieur Pierre Salois.

MUNICIPALITÉ DE PIEDMONT

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 4 MAI 2020 À 19H00

ORDRE DU JOUR

1. **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE**
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉE DES 6 ET 8 AVRIL 2020**
5. **ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DES COMPTES PAYÉS AU 4 MAI 2020**
6. **CORRESPONDANCE**
7. **ADMINISTRATION**
 - 7.1 Mandat confié à la firme Prévost, Fortin, D'Aoust – Les Sommets de la Vallée Inc. – Contestation de la valeur déposée au rôle triennal 2019-2020-2021;
 - 7.2 Embauche de monsieur Jean Obry au service des travaux publics dans un poste temporaire à horaire flexible;
 - 7.3 Liste des documents à détruire selon le calendrier de conservation;
 - 7.4 Adhésion à l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord;
8. **RÈGLEMENTS**
 - 8.1 Adoption du règlement numéro 871-20 relatif à la distribution de sacs;
 - 8.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite en lieu et place de la tenue du registre des personnes habiles à voter pour l'adoption du règlement 870-20 décrétant l'acquisition d'un terrain et un emprunt de 520 000 \$;
9. **TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une camionnette ½ tonne;
 - 9.2 Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une camionnette ¾ de tonne;

- 9.3 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

10. **URBANISME**

- 10.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme du 19 mars 2020;

Demandes d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)

- 10.2 PIIA 2020-0018 – 559, chemin Hervé, (Zone R-1-251) Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale isolée;

Demande de dérogation mineure

- 10.3 Dérogation mineure 2020-0006 – 275, chemin Beaulne (Zone R-1-229) Pente de toit, emplacement en cour avant d'une pergola attachée – Résidence unifamiliale;
- 10.4 Dérogation mineure 2020-0008 – 774, chemin Panorama, lot 2 312 630 (Zone R-2-202) Marge avant du bâtiment principal – Résidence unifamiliale;
- 10.5 Dérogation mineure 2020-0012 – Lot 6 346 035, chemin des Épinettes (Zone R-1-256) Pente de toit et garage attaché en cour avant – Résidence unifamiliale;
- 10.6 Dérogation mineure 2020-0014 – 223, chemin des Cormiers (Zone R-1-256) Spa en cour avant et empiètement de la galerie en marge avant – Résidence unifamiliale;
- 10.7 Projet pilote – Enseignes amovible « panneau - sandwich »;

11. **ENVIRONNEMENT**

- Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte;

12. **FINANCES**

- Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme;
 - 12.1 Mandat pour la vérification comptable pour l'année financière 2020;
 - 12.2 Libération dépôt de garantie – Services d'entretien Optimum;

13. **LOISIRS, SPORTS ET PLEIN AIR**

- Information par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde;

14. **RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/ST-SAUVEUR**

15. **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

16. **INFORMATIONS DIVERSES**

17. **VARIA**

- 17.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour des travaux de pavage;

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

13127-0520

Résolution - Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté avec les modifications suivantes.

Ajout :

8.2 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite en lieu et place de la tenue du registre des personnes habiles à voter pour l'adoption du règlement 870-20 décrétant l'acquisition d'un terrain et un emprunt de 520 000 \$;

17.1 Autorisation d'aller en appel d'offres pour des travaux de pavage;

Retrait :

7.3 Embauche à l'essai d'un préposé à l'entretien;

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

Suivi de la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

Période de questions

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse maire@piedmont.ca.

13128-0520

Résolution – Acceptation des procès-verbaux des assemblées des 6 et 8 avril 2020

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu que les procès-verbaux des assemblées des 6 et 8 avril 2020 soient acceptés tels que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

13129-0520

Résolution – Acceptation des comptes payables et des comptes à payer au 4 mai 2020

ATTENDU le certificat de disponibilité émis par la secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu que les comptes payables au 4 mai 2020, au montant de 20 943,60 \$, et les comptes payés au 4 mai 2020, au montant de 74 410,84 \$, soient acceptés tels que présentés.

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussignée, madame Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires ou extra budgétaires sont disponibles pour les fins desquelles les dépenses décrites dans cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

Sylvie Dupuis, secrétaire-trésorière

CORRESPONDANCE

ADMINISTRATION

13130-0520

Résolution – Mandat confié à la firme Prévost, Fortin, D'Aoust – Les Sommets de la Vallée Inc. – Contestation de la valeur déposée au rôle triennal 2019-2020-2021

ATTENDU QUE Les Sommets de la Vallée Inc. conteste son évaluation pour le rôle triennal 2019-2020-2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater une firme d'avocats pour représenter la municipalité devant le Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Adèle a nommé un procureur dans ce même dossier, soit Me Stéphanie Provost, pour la représenter;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu de **MANDATER** M^e Stéphanie Provost de la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust afin de représenter la Municipalité dans le dossier l'opposant à la compagnie Les Sommets de la Vallée Inc. devant le Tribunal administratif du Québec pour l'évaluation déposée pour le rôle triennal 2019-2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13131-0520

Résolution – Embauche de monsieur Jean Obry au service des travaux publics dans un poste temporaire à horaire flexible

ATTENDU les besoins du service des travaux publics;

ATTENDU les recommandations de monsieur Benoit Mongeau, directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu d'**EMBAUCHER** monsieur Jean Obry à titre de préposé aux travaux publics temporaire à horaire flexible pour la période du 20 avril 2020 au 9 octobre 2020 à raison de 40 heures/semaine, selon les conditions établies à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13132-0520

Résolution – Liste des documents à détruire selon le calendrier de conservation

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à la destruction de certains documents en conformité avec son calendrier de conservation;

ATTENDU QUE les documents sont les suivants :

FINANCES

- Rémunération 2013
- Conciliation bancaire 2013
- Budget 2013
- Journal des achats 2013
- Journal des achats en lots 2013
- Journal des déboursés 2013
- Liste des factures à payer 2013
- Relevés 1 et T4 2013

PERSONNEL

- Cartes de temps 2013

TAXATION

- Journal des facturations diverses et mutations immobilières 2014

TRAVAUX PUBLICS

- Soumissions refusées – année 2016-2017

Il est proposé par madame Diane Jeannotte, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu de procéder à la destruction des documents ci-haut mentionnés en conformité avec le calendrier de conservation de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13133-0520

Résolution – Adhésion à l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord

ATTENDU QUE l'adhésion à l'organisme Mesures Alternatives des Vallées du Nord permet à la Municipalité de se prévaloir gratuitement d'un service facile d'accès et confidentiel pour prévenir, gérer ou régler les situations dérangeantes telles que chicanes de voisins, conflits interpersonnels, problèmes de bruits, de vols, d'intimidation, etc.

ATTENDU que la Municipalité est membre depuis de nombreuses années;

ATTENDU que le coût unitaire au prorata de la population est de 3 129 citoyens X 0.56 \$.

Il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu de **RENOUVELER** l'adhésion de la Municipalité à « Mesures Alternatives des Vallées du Nord » pour la période d'avril 2020 à mars 2023, au coût de 1 752.24 \$ pour 2020 et d'**AUTORISER** la mairesse et le directeur général à signer le protocole d'entente sur l'adhésion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

13134-0520

Résolution - Adoption du règlement numéro 871-20 relatif à la distribution de sacs d'emplètes à usage unique

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encourager ses commerçants à adopter des pratiques environnementalement responsables;

ATTENDU QUE l'interdiction des sacs de plastique constitue un geste positif permettant de réduire collectivement notre empreinte environnementale;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été déposé le 6 avril 2020.

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu d'adopter le règlement 871-20 relatif à la distribution de sacs de plastique à usage unique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la consultation écrite en lieu et place de la tenue du registre des personnes habiles à voter pour l'adoption du règlement 870-20 décrétant l'acquisition d'un terrain et un emprunt de 520 000 \$;

Lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 8 avril 2020, le conseil a adopté la résolution 13124-0420 permettant de procéder par consultation écrite en lieu et place de la tenue du registre des personnes habiles à voter conformément à l'arrêté ministériel 2020-008, dans le cadre de l'adoption du règlement d'emprunt 870-20 décrétant l'acquisition d'un terrain et un emprunt de 520 000 \$.

Le certificat du greffier relatif au déroulement de la consultation écrite est déposé séance tenante.

TRAVAUX PUBLICS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Claude Brunet

13135-0520

Résolution - Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une camionnette ½ tonne

ATTENDU que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation # TP-620-2020-01 pour la fourniture d'une camionnette ½ tonne à cabine allongée 4X4;

ATTENDU qu'un (1) soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que le soumissionnaire Les sommets Chevrolet Buick GMC est conforme et ce, pour un coût de 47 831,90 \$.

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu **d'OCTROYER** le contrat au soumissionnaire Les sommets Chevrolet Buick GMC pour la fourniture d'une camionnette ½ tonne à cabine allongée 4X4 au coût de 47 831,90 \$ taxes incluses, conformément à la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offre # TP-620-2020-01. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 5 ans à compter de 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13136-0520

Résolution - Octroi d'un contrat pour l'acquisition d'une camionnette ¾ de tonne

ATTENDU que la Municipalité a procédé par appel d'offres sur invitation # TP-620-2020-02 pour la fourniture d'une camionnette ¾ tonne à cabine allongée 4X4 ;

ATTENDU qu'un (1) soumissionnaire a répondu à l'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que le soumissionnaire Les sommets Chevrolet Buick GMC est conforme et ce, pour un coût de 53 320,05 \$.

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu **d'OCTROYER** le contrat au soumissionnaire Les sommets Chevrolet Buick GMC pour la fourniture d'une camionnette ¾ tonne à cabine allongée 4X4 au coût de 53 320,05 \$, taxes incluses, conformément à la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offre # TP-620-2020-02. Cette dépense sera assumée par le fonds de roulement et remboursée sur une période de 5 ans à compter de 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13137-0520

Résolution - Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

ATTENDU QUE la Municipalité de Piedmont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu :

- QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;
- QUE la Municipalité de Piedmont confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour la saison 2020-2021;
- QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication de contrats;
- QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacune des municipalités participantes. Pour la saison 2020-2021, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ;
- QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2020.

Informations par la conseillère responsable, madame Pascale Auger

DEMANDES DE PIIA (PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE)

13138-0520

Résolution - PIIA 2020-0018 – 559, chemin Hervé, (Zone R-1-251) Rénovation extérieure – Résidence unifamiliale isolée

ATTENDU QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de rénovation extérieure du bâtiment principal correspond aux objectifs et critères du Règlement #761-07 sur le PIIA;

ATTENDU QUE le revêtement de pierre du mur extérieur en façade et que le revêtement de bois sur les murs latéraux seront remplacés par du clin de bois en pin de couleur « gris foncé »;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée pour la rénovation extérieure de la résidence familiale du 559, chemin Hervé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

13139-0520

Résolution - Dérogation mineure 2020-0006 – 275, chemin Beaulne (Zone R-1-229) Pente de toit, emplacement en cour avant d'une pergola attachée – Résidence unifamiliale

ATTENDU QU'il s'agit de permettre une toiture avec une pente de trois dans douze (3 :12) pour la construction d'un vestibule et d'une véranda attachée au bâtiment principal ainsi que l'implantation d'une pergola attachée au bâtiment principal en cour avant ;

ATTENDU QUE la propriété est implantée à plus de 20 mètres de la ligne avant de propriété;

ATTENDU QUE la demande de PIIA 2020-0007 a également été déposée;

ATTENDU QUE la séance du conseil se déroule à huis clos considérant la COVID-19 et que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-004, la municipalité a publié un avis public pour que toutes les personnes intéressées à se faire entendre puissent s'exprimer par écrit au lieu de le faire de vive voix durant le conseil.

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée afin de permettre :

- La construction d'un vestibule et d'une véranda attachée au bâtiment principal, possédant une toiture avec une pente de trois dans douze (3 :12) alors que la réglementation exige une pente minimale de six dans douze (6 :12);
- L'implantation d'une pergola attachée au bâtiment principal en cour avant alors que la réglementation permet uniquement une pergola détachée en cour avant secondaire, latérale ou arrière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13140-0520

Résolution - Dérogation mineure 2020-0008 – 774, chemin Panorama, lot 2 312 630 (Zone R-2-202) Marge avant du bâtiment principal – Résidence unifamiliale

ATTENDU QU'il s'agit de rendre conforme l'implantation du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la séance du conseil se déroule à huis clos considérant la COVID-19 et que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-004, la municipalité a publié un avis public pour que toutes les personnes intéressées à se faire entendre puissent s'exprimer par écrit au lieu de le faire de vive voix durant le conseil.

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée afin de permettre :

- L'implantation d'un bâtiment résidentiel existant possédant une marge avant de 5,77 mètres alors que la réglementation exige un minimum de 12 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13141-0520

Résolution - Dérogation mineure 2020-0012 – Lot 6 346 035, chemin des Épinettes (Zone R-1-256) Pente de toit et garage attaché en cour avant – Résidence unifamiliale

ATTENDU QUE la demande de PIIA 2020-0013 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale a également été déposée;

ATTENDU QU'il s'agit de permettre une implantation proposée d'un futur garage attaché en cour avant ainsi que des pentes de toits inférieures à six dans douze (6 :12);

ATTENDU QUE la séance du conseil se déroule à huis clos considérant la COVID-19 et que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-004, la municipalité a publié un avis public pour que toutes les personnes intéressées à se faire entendre puissent s'exprimer par écrit au lieu de le faire de vive voix durant le conseil.

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée afin de permettre :

- La construction d'un garage attaché situé en cour avant alors que la réglementation exige qu'un garage attaché soit situé an cour latérale ou arrière;
- La construction de portions de la toiture avec une pente de trois dans douze (3:12) pour le bâtiment principal alors que la réglementation exige une pente minimale de six dans douze (6 :12);
- La construction de deux porches ayant une toiture plate alors que la réglementation prévoit une pente minimale de six dans douze (6:12).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13142-0520

Résolution - Dérogation mineure 2020-0014 – 223, chemin des Cormiers (Zone R-1-256) Spa en cour avant et empiètement de la galerie en marge avant –Résidence unifamiliale

ATTENDU QU'il s'agit de permettre l'implantation d'un spa et l'empiètement d'une galerie et de ses escaliers en cour avant;

ATTENDU QU'une dérogation mineure fut accordée en 2008 permettant une marge avant de 11,48 mètres pour le bâtiment principal alors que le minimum requis était de 15 mètres, résolution du conseil portant le numéro 8382-0108;

ATTENDU QU'il s'agit d'un terrain bordé par 2 voies publiques et de forme irrégulière ce qui amène la propriété à être entourée principalement de « cour avant » ;

ATTENDU QUE la cour avant où se situe le spa ainsi que la galerie et ses escaliers ne sont pas situés en « frontage » de la voie publique ;

ATTENDU QUE la séance du conseil se déroule à huis clos considérant la COVID-19 et que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-004, la municipalité a publié un avis public pour que toutes les personnes intéressées à se faire entendre puissent s'exprimer par écrit au lieu de le faire de vive voix durant le conseil.

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par monsieur Daniel Houde et résolu d'**ACCEPTER** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la demande déposée afin de permettre :

- L'implantation d'un spa situé en cour avant alors que la réglementation exige qu'un spa soit situé en cour latérale ou arrière.
- L'empiètement d'une galerie et des escaliers dans une cour avant le tout situé à 5,18 mètres de la ligne de lot alors que la réglementation prévoit un empiètement maximal de 2 mètres dans la marge avant prescrite qui est de 12 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13143-0520

Résolution - Projet pilote – Enseignes amovible « panneau - sandwich »

ATTENDU QU'en raison de l'urgence sanitaire liée à la pandémie du COVID-19, de nombreux commerçants ont dû interrompre et/ou ralentir leurs activités depuis plusieurs semaines déjà;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite prendre action et aider la relance économique de ses commerçants en ajoutant la possibilité, via un projet pilote, d'utiliser une enseigne amovible de type « panneau- sandwich » selon des normes définies;

ATTENDU QUE la mise en place de ce projet fut amorcée, il y a quelques années par la Chambre de commerce et de tourisme de la vallée de St-Sauveur;

ATTENDU QUE les enseignes de type « panneau - sandwich » seraient les seules enseignes dites temporaires et amovibles autorisées;

ATTENDU QU'avant de modifier la réglementation, il est souhaitable de faire un projet pilote afin de valider la réception et l'engouement des commerçants;

ATTENDU QUE ledit projet pilote serait pour une période d'un (1) an;

ATTENDU QUE le projet pilote inclura des normes afin de bien encadrer ce type d'enseignes et éviter de causer des nuisances visuelles;

Il est proposé par madame Pascale Auger, appuyée par madame Diane Jeannotte et résolu d'**ACCEPTER** la tenue du projet pilote concernant les enseignes de type amovible « panneau - sandwich », le tout selon le document préparé par le service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENVIRONNEMENT

Information par la conseillère responsable, madame Diane Jeannotte

FINANCES

Information par la conseillère responsable, madame Claudette Laflamme

13144-0520

Résolution – Mandat pour la vérification comptable pour l'année financière 2020

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire préparer l'audit des états financiers avant de le transmettre au ministère des Affaires municipales et Habitation du territoire;

ATTENDU la proposition de la firme Senez de Carufel CPA qui possède une grande expertise dans le dossier de la Municipalité de Piedmont;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu que la Municipalité **OCTROIE** le mandat de vérification des états financiers se terminant le 31 décembre 2020 à la firme Senez de Carufel CPA inc., le tout pour des honoraires de 20 500 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13145-0520

Résolution - Libération dépôt de garantie – Services d'entretien Optimum

ATTENDU QUE la compagnie Services d'entretien Optimum a remis un dépôt de garantie au montant de 4 485 \$ avec son appel d'offres pour l'entretien ménager;

ATTENDU que leur contrat a pris fin le 24 mars 2020 ;

Il est proposé par madame Claudette Laflamme, appuyée par monsieur Claude Brunet et résolu que la Municipalité **AUTORISE** la directrice des finances à procéder à la libération du dépôt de garantie à la compagnie Services d'entretien Optimum et ce, pour un montant de 4 485 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOISIRS

Informations par le conseiller responsable, monsieur Daniel Houde.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PIEDMONT/SAINT-SAUVEUR

Informations par la mairesse.

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

INFORMATIONS DIVERSES

VARIA

13146-0520

Résolution - Autorisation d'aller en appel d'offres pour des travaux de pavage

ATTENDU la volonté du conseil d'aller en appel d'offres pour faire réaliser des travaux de pavage ;

Il est proposé par monsieur Claude Brunet, appuyé par madame Claudette Laflamme et résolu d'**AUTORISER** le directeur général procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux de pavage conformément au bordereau déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal recevra les questions des citoyens par courriel à l'adresse maire@piedmont.ca.

13147-0520

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h42 considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par monsieur Daniel Houde, appuyé par madame Diane Jeannotte et résolu que l'assemblée soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(s) Nathalie Rochon

NATHALIE ROCHON

Mairesse

(s) Jean-François Albert

JEAN-FRANÇOIS ALBERT

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Nathalie Rochon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal*.

NATHALIE ROCHON

Mairesse